

protégés, sont jugés susceptibles d'une mise en valeur immédiate pour des fins récréatives. La classe B groupe des régions destinées à être aménagées plus tard: régions sauvages d'une grande valeur et lieux réservés à des fins déterminées. Les parcs de la classe C, généralement administrés par une commission, sont avant tout à la disposition des gens de la localité. Affectés à des fins récréatives variées, les parcs en sont à divers stades d'aménagement. Certains sont d'immenses solitudes, comme les parcs Tweedsmuir et Wells Gray; d'autres,—Garibaldi, Mont-Robson et E.-C. Manning, par exemple,—des lieux exceptionnels de paysages montagneux. C'est par milliers que les citadins envahissent les pentes de ski du Mont-Seymour ou les terrains de pique-nique de Cultus Lake. Les jardins de Peace Arch témoignent de la bonne entente qui existe entre le Canada et les États-Unis. Dans l'île Vancouver, toute une série de petits parcs boisés sont très fréquentés des touristes, les mieux connus étant Little Qualicum Falls et Miracle Beach. En outre, un réseau de terrains de camping complète les parcs provinciaux où plusieurs des terrains sont d'ailleurs aménagés. Bakerville, la célèbre ville de l'or, est devenue le premier parc historique provincial. L'établissement d'un réseau de parcs marins est une nouvelle entreprise. Il en existe actuellement cinq qui sont tous accessibles par eau.

#### Sous-section 4.—La Capitale nationale\*

La ville d'Ottawa que la reine Victoria avait choisie en 1857 pour en faire le siège du gouvernement de la Province du Canada en Amérique du Nord britannique est devenue capitale nationale le 1<sup>er</sup> juillet 1867, jour de la Confédération. La ville eut pour noyau le camp militaire et chantier aménagé pour la construction du canal Rideau de 1826 à 1832 en vue d'établir une voie permettant de passer en toute sécurité du lac Ontario à la rivière Outaouais. La construction du canal fut le couronnement de l'œuvre du grand officier britannique du genre militaire, le lieutenant-colonel John By, qui donna son nom à la nouvelle collectivité composée en majeure partie de maçons et de soldats licenciés. Bytown connut bientôt la prospérité, grâce à une industrie forestière fort active et fut érigée en municipalité en 1847. Puis, le 18 décembre 1854, par un décret de la législature des Provinces unies du Haut- et du Bas-Canada, le nom de Bytown fut remplacé par celui d'Ottawa qui devint une cité constituée sous ce nouveau nom, le 1<sup>er</sup> janvier 1855.

Située dans une région d'une grande beauté naturelle et entourée de voies navigables, la ville est demeurée municipalité autonome. Même si le gouvernement fédéral collabore depuis de nombreuses années avec les autorités municipales à l'aménagement d'un réseau de promenades et de parcs, la ville s'est agrandie sans l'aide d'un plan d'ensemble. En 1950, cependant, fut présenté au gouvernement du Canada un plan directeur ayant pour but d'orienter, pendant la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, le développement de l'agglomération urbaine et de protéger la beauté de la région de la Capitale nationale. La superficie de cette région qui, à l'origine, comprenait 900 milles carrés, a été, en 1959, portée à 1,800 milles carrés, répartis moitié dans la province d'Ontario, moitié dans la province de Québec. La collaboration des villes d'Ottawa et de Hull qui forment un tout physique, social et économique et celle d'une soixantaine d'autres municipalités autonomes et des deux gouvernements provinciaux intéressés est essentielle pour mettre en œuvre et mener à bien le plan directeur. Cependant, les gouvernements du Québec et de l'Ontario n'ont pas encore reconnu officiellement le plan de la Capitale nationale et la ville d'Ottawa ne possède pas encore de plan destiné à orienter son expansion.

L'organisme fédéral chargé du projet d'aménagement de la capitale est la Commission de la Capitale nationale, créée en 1959 pour remplacer la Commission du district fédéral qui, de son côté, descendait en droite ligne de la Commission d'embellissement d'Ottawa. La C.C.N. qui est responsable devant le Parlement par l'entremise du ministre des Travaux publics se compose de 20 membres nommés par le gouverneur en conseil et représentant chacune des dix provinces du Canada. Elle est dirigée par un président et un directeur général et compte un personnel d'environ 550, mais ce chiffre varie en raison du caractère saisonnier d'une bonne part des travaux d'aménagement. Six comités conseillent et dirigent

\* Rédigé par le Service de l'information, Commission de la Capitale nationale, Ottawa.